Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 537

Artikel: La vieillesse, miroir des inégalités
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022302

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UN POUR TOUS, TOUS POUR UN

La vieillesse, miroir des inégalités

Certains clichés ont la vie dure. Ainsi cette image d'une Suisse «égalitaire» où, malgré l'existence d'une minorité de grands privilégiés, les revenus seraient répartis de façon «convenable» à travers la «communauté» helvétique. Rien jusqu'ici n'était parvenu à troubler en profondeur le concert officiel de déclarations suintant l'autosatisfaction, ni les enquêtes du Mouvement populaire des familles, ni les cris d'alarme des organisations spécialisées dans le côtoyement de notre «quart-monde». C'était au point que les premiers résultats publiés par les chercheurs de l'Institut de sociologie de l'Université de Berne au chapitre de la fortune et des revenus des rentiers avaient rapidement été récupérés pour servir la bonne cause du «statu quo». Nous avons montré qu'un examen attentif des données en question (DP 514, 532 et 536) laissait apparaître un tout autre portrait de la Suisse. Nous poursuivons notre travail de «reconstitution» en publiant des calculs qui devraient nous ouvrir enfin les yeux (Réd.).

Plongeons immédiatement dans les chiffres!
En fait, d'après notre reconstitution, la moitié de la population, ou la moitié des rentiers, dispose d'un quart de la masse totale des revenus. Autrement dit, l'autre moitié de la population, la plus «privilégiée», dispose des trois quarts des revenus. Voilà qui modifie singulièrement l'image de la Suisse que certains milieux conservateurs croyaient pouvoir accréditer en interprétant légèrement l'enquête bernoise. Et on peut aller plus loin: au sein de cette moitié plus «aisée», 8 à 9% de l'ensemble de la population, 6% chez les rentiers, disposent d'environ un quart de la masse des revenus (bien plus: 2,8% des rentiers les plus aisés bénéficient d'environ 17% des revenus, soit l'équivalent de la «portion» dont jouissent les rentiers aux revenus les plus modestes!). Et si on tient compte de l'existence de revenus non déclarés au fisc (ce sont les bordereaux d'impôts qui ont été utilisés pour calculer les revenus), il faut admettre que la concentration très importante des revenus entre les mains d'un pourcentage limité de personnes est encore plus marquée. Cette façon de voir les choses est capitale pour une bonne appréhension de la réalité helvétique. Le rapport bernois n'en souffle mot (le résumé de nos conclusions chiffrées sous forme de tableau permettra une meilleure vue de synthèse).

A certaines correspondances, on peut conclure que, d'une certaine manière, la prévoyance-vieillesse authentifie les inégalités de revenus! Autrement dit: l'inégalité des revenus, manifeste pendant la vie active, se répercute pendant la vieillesse; les écarts se creuseraient même à ce moment-là.

Propos écrits et publiés en 1974[1]:

Parmi les bénéficiaires actuels de rentes vieillesse, certains ne touchent que l'AVS; d'autres, selon la branche dans laquelle ils ont travaillé et le développement social de celle-ci, peuvent cumuler des ressources de plusieurs provenances. La poursuite d'une activité rémunérée joue aussi un rôle important, soit qu'elle réponde à une nécessité matérielle, soit à une volonté de continuer le travail.

REVENUS NETS DES «MÉNAGES» SUISSES

Notre «reconstitution» du tableau des revenus nets des ménages.
Les indications en pour-cent des cas forment l'ossature de la «démonstration» de l'Institut de sociologie de Berne: nous les avons reproduites en regroupant quelques catégories (les totaux indiqués à la ligne «ensemble» ne sont pas tout à fait exacts: il s'agit respectivement de 99,8% pour les Suisses et de 100,1% pour les rentiers).
Les pourcentages des revenus calculés par nos soins (méthode analogue à celle utilisée pour la fortune des rentiers, cf. DP 532): nous avons retenu les montants correspondants aux «moyennes» des catégories considérées (par exemple: 18 à 24 000, «moyenne» = 21 000); ce mode de faire sous-estime vraisemblablement la proportion des bas revenus et surestime celle des hauts revenus (les «moyennes» obtenues par déduction pour la catégorie «100 000 et plus» sont de 151 000 pour l'ensemble de la population et de 178 000 pour les rentiers — notre hypothèse est qu'en réalité, elles sont encore plus élevées).

Catégories de revenus par an	*par mois*	*Suisses (19 ans et plus) % des cas*		*% des revenus*		*Rentiers % des cas*		*% des revenus*	
0 - 6 000	0 - 500	3,6		0,2		0,7		0,1	
6 - 12 000	500 - 1000	8,0	*22,5*	2,2	*7,3*	17,5	*40,8*	5,8	*17,4*
12 - 18 000	1000 - 1500	10,9		4,9		22,6		11,5	
18 - 24 000	1500 - 2000	14,4	*45,2*	9,0	*36,2*	17,7	*38,4*	12,6	*33,3*
24 - 36 000	2000 - 3000	30,8		27,2		20,7		20,7	
36 - 48 000	3000 - 4000	16,6	*24,4*	20,7	*33,2*	9,3	*13,8*	13,3	*21,6*
48 - 60 000	4000 - 5000	7,8		12,5		4,5		8,3	
60 - 100 000	5000 - 8333	6,0	*8,0*	14,3	*23,3*	4,0	*6,8*	10,8	*27,7*
100 000 et plus	8333 et plus	2,0		9,0		2,8		16,9	
Ensemble		100,0		100,0		100,0		100,0	

Aussi est-il évident que le système des trois piliers, surtout avant la généralisation du deuxième, conduit à des inégalités. Pour les uns, la retraite peut signifier une baisse très sensible des revenus (cela a particulièrement été le cas des veuves auparavant, il convient de le relever). Pour d'autres, cela conduit à bénéficier de revenus aussi élevés que pendant la période active. Ce qui permet une continuation sans modification de la consommation antérieure, mais sans contre-partie en production»...

Certains des résultats du travail bernois, convenablement mis en perspective, confirment donc des interprétations antérieures de la politique sociale menée dans notre pays.
Mais là n'est pas l'essentiel. A certaines polémiques nées d'ores et déjà des premières publications de l'Institut de sociologie bernois, on a pu sentir la montée d'une sorte de racisme «anti-vieux»: quoi, développer encore la sécurité sociale en faveur de personnes qui sont tout que démunies, vous voulez rire! Face à de telles réactions, il faut dire et répéter qu'il y a une hypocrisie sociale à s'en prendre à cette disparité des revenus chez les personnes âgées et à laisser de côté la disparité existante et strictement correspondante chez les actifs. Nous reviendrons encore sur ce sujet.

[1] «Population active et perspectives démographiques». Office de statistique de l'Etat de Vaud. Août 1974 (page 310).

REÇU ET LU

Information et énergie: les permanents et les autres

Passées les grandes manœuvres des votations populaires, les problèmes énergétiques continuent comme de juste à tenir une place dans les moyens de communication de masse. Mais le climat a changé: dans la perspective du vote, un certain équilibre avait été maintenu entre partisans et adversaires du nucléaire, sacro-sainte objectivité oblige; aujourd'hui, ce sont les moyens financiers et la puissance des groupes de pression installés qui font la différence; et on assiste à un matraquage de textes inspirés par les promoteurs de l'électricité nucléaire, doublés d'une offensive par voie d'annonces qui frappe par son importance.

Parallèlement, les équipes spécialisées dans l'information inondent systématiquement les publications spécialisées ou non de textes soigneusement dosés, et finalement favorables au développement du parc de centrales dans notre pays.

La présence la plus visible sur ce front est celle de la Cedra (coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs) qui, à coups de pavés racoleurs, tente de parfaire son image de marque de gardienne de la loi (atomique) et de bienfaitrice des consommateurs d'électricité. Une campagne conçue dans toutes les règles de l'art, mais dont on peut se demander si elle ne délaisse pas dangereusement l'argumentation rationnelle pour sacrifier sans autre aux techniques délicates de la «persuasion clandestine».

Puis, de temps à autre, on repère des prises de position dont la diffusion est soignée sur une grande échelle de la part des principaux acteurs de la scène énergétique. Au premier plan, l'Union des centrales suisses d'électricité, qui a comme de juste son responsable de l'information à plein temps et son attaché de presse et qui regroupe tout ce qui compte en Suisse parmi les promoteurs de centrales; en Suisse romande, la SA l'Energie de l'Ouest-Suisse intervient de temps à autre pour son compte (un responsable de l'information à plein temps).

Et parallèlement, des offensives de sensibilisation de longue durée menées par des officines spécialisées et bénéficiant des services de collaborateurs engagés à l'année, l'Association suisse pour l'énergie atomique (siège à Berne) et l'Office suisse d'information pour l'énergie nucléaire (secrétariat à Lausanne). Un peu marginal, à côté de ces organismes annonçant clairement la couleur, voici l'Office d'électricité de la Suisse romande (entre autres, un directeur de l'information, un «responsable des éditions», un «responsable des informations techniques») dont le moins qu'on puisse dire est qu'il ne donne pas souvent la parole à des antinucléaires ou à des défenseurs d'une politique énergétique alternative dans son bulletin hebdomadaire.

Face à ce déploiement de forces dont le principal atout, outre les budgets à disposition, est une régularité à toute épreuve dans les efforts de conditionnement de l'opinion, une presse sporadique, regorgeant d'informations il est vrai, mais ne bénéficiant pas du centième de l'audience des promoteurs de l'atome. Voyez le travail de fond, éclectique, de «Vivre demain» (tirage 7500 exemplaires — adresse utile: case 439, 1211 Genève 1). Et découvrez le tout nouveau «journal antinucléaire et de contre-information énergétique», «L'Anicroche» dont les deux premiers numéros ont parus (adresse utile: Légitime Défense, 1 rue Leschot, 1205 Genève), le principal atout de cette publication étant qu'elle réunit jusqu'ici toutes les tendances du mouvement antinucléaire.

— Une documentation fort utile dans le dernier numéro de «L'Educateur»: sous la forme de schémas plus ou moins tourmentés, une description des «structures de la scolarité obligatoire» dans les cantons de Fribourg, de Neuchâtel, de Vaud et dans le Jura bernois. Au chapitre fribourgeois, une deuxième lettre de l'évêque de Lausanne et de Genève «contre l'enseignement mutuel», dont la teneur est au moins aussi savoureuse et significative que celle dont nous donnions des extraits dans DP 535.
— Au cas où vous ne le suivriez pas, nous vous signalons que le bi-mensuel «Tell» poursuit son petit bonhomme de chemin après la scission de sa rédaction (au sommaire du n° 11, une somme sur les «avocats des terroristes»).